



Traité Erouvin

Michna 5 - Chapitre 7

מִתְּבֵן שְׂבִין שְׁתֵּי הַצָּרוֹת גְּבוּהָ עֶשְׂרֶה טַפָּחִים, מְעַרְבִין שְׁנַיִם וְאֵין
מְעַרְבִין אֶחָד. אֵלּוּ מְאָכִילִין מִכֶּן וְאֵלּוּ מְאָכִילִין מִכֶּן. וְנִתְמַעֵט הַתֵּבֶן
מִעֶשְׂרֶה טַפָּחִים, מְעַרְבִין אֶחָד, אֵין מְעַרְבִין שְׁנַיִם.

Lorsqu'une meule de foin se trouve entre deux cours, dans la mesure où elle a une hauteur de 10 paumes [au minimum, les habitants des deux cours] peuvent faire deux 'Erouvin (un pour chacune), mais pas un seul [en commun].

Ceux de cette cour-ci peuvent faire manger [leurs animaux] de ce qui se trouve de leur côté, [de même que] ceux de cette cour-là peuvent faire manger [leurs animaux] de ce qui se trouve de leur côté.

[Si la hauteur de la meule] a été réduite à moins de 10 paumes, les habitants de chaque cour peuvent faire un seul 'Erouv [en commun], mais pas deux 'Erouvin (un pour chacune).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions